

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE  
INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET  
MARDI 21 NOVEMBRE 2017**

**Étaient présents**

Les parents d'élèves délégués ..... : Mmes Gabagnou, Barrière, Castets pour l'école de Rontignon,  
Mmes Verdier, Pucheu, Rodrigues et Mrs Gorry et Quiot pour l'école de  
Narcastet ;

Pour la municipalité de Narcastet ..... : M. Faux, Mme Arasco ;

Pour la municipalité de Rontignon ... : Mme Del Regno, Mme Hourcade-Médebielle, M. Dudret ;

Les enseignantes ..... : Mmes Favié, Pitaval et Touyarou pour l'école de Narcastet,  
. Mmes Massonnat et Riutort pour l'école de Rontignon ;

Stagiaires ..... : Mmes Ester Larroudé, Lydia Miné et Manon Gazaube (Master 1 et Master 2  
actuellement en stage à l'école de Rontignon) ;

Excusé ..... : M. Laporte-Fauret, inspecteur de l'Éducation nationale.

Un tour de table est réalisé pour que les membres du conseil se présentent.

**ORDRE DU JOUR**

**1. FUSION DES CONSEILS D'ECOLE**

Dans un souci de continuité pédagogique et d'organisation au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), il est proposé aux conseils d'école de Rontignon et Narcastet de fusionner.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

**2. EFFECTIFS, REPARTITION ET ORGANISATION DES CLASSES**

**A. Effectifs 2017-2018 :**

	PS	MS	GS		
	21	10	17		
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
18	5 (4 en mars)	15	13	8	

**B. Répartition des enfants :**

110 élèves sont scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) à ce jour, 107 prochainement.

Les enfants du cycle 1 sont à Rontignon (soit 51 enfants à ce jour, 48 en janvier).

Les enfants du CP au CM2 sont à Narcastet (soit 59 enfants à ce jour, 58 en mars).

**C. Organisation des classes :**

• **Rontignon**

Mme Massonnat (classe PS/GS) : 9 PS/18 GS -17 GS en décembre,

Mme Riutort (classe PS/MS) : 13 PS/11 MS à ce jour - 12 PS/10 MS en décembre ;

• **Narcastet**

Mme Favié (classe CP) : 18,

Mme Touyarou (classe CE1/CE2) : 20,

Mme Pitaval (classe CM1/CM2) : 21.

**3. ACCUEIL DES TPS (TOUTES PETITES SECTIONS)**

**D. Prévisions 2018-2019 :**

Estimation à ce jour des départs et arrivées pour septembre 2018 :

Départs prévus : 8 CM2

Arrivées prévues : autour de 10-15 PS

	PS	MS	GS		
	Entre 10 et 15	21	10		
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
16	18	4	15	13	

Rontignon : entre 40 et 50 élèves

Narcastet : 66 élèves

**La scolarisation de TPS en janvier :**

Le départ de 3 enfants de Rontignon libère des places et rend possible l'accueil des TPS, pour les familles qui le souhaiteraient. Pour l'instant, les familles contactées ont trouvé des solutions de garde. 4 familles contactées n'ont pas encore donné de réponse.

Pour l'année scolaire 2017-2018, tout enfant, né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2015 dont la famille souhaiterait une scolarisation à compter de janvier 2018, sera inscrit à l'école maternelle de Rontignon.

**4. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018**

Les changements concernent les horaires de l'école de Rontignon (inversion des horaires du jeudi après-midi et du vendredi après-midi).

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

**5. RYTHMES SCOLAIRES AU SEIN DU GROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)****➤ Le décret Blanquer**

Le décret Blanquer, relatif aux dérogations, à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, est paru le 27 juin 2017.

L'article 1 stipule que lorsqu'il est *"saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10. "Ces adaptations peuvent prendre l'une ou l'autre des formes suivantes : [...]"*

*2° Des dérogations aux dispositions des premier, deuxième et quatrième alinéas de l'article D. 521-10, sous réserve qu'elles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition. Ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D. 521-2, accordée par le recteur d'académie. « Lorsqu'il autorise une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire dans les conditions prévues au 1° ou au 2°, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur. »*

**➤ Le code l'éducation**

Le code de l'éducation encadre le rôle du conseil d'école, en ce qui concerne l'organisation du temps scolaire.

*"Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ».*

*Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école diffère de celui du maire ou du président d'EPCI, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. En dernier ressort, c'est le directeur académique qui arrête l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.*

*Le directeur académique, agissant sur délégation du recteur d'académie, est en effet compétent pour décider de l'organisation du temps scolaire dans les écoles. Il considère en priorité l'intérêt des élèves, veille à la compatibilité de l'aménagement proposé avec le cadre réglementaire national et avec l'organisation du service, au respect de la possibilité de recevoir une instruction religieuse et le cas échéant, à la cohérence avec le projet éducatif territorial.*

*Avant d'arrêter définitivement l'organisation du temps scolaire, le directeur académique sollicite l'avis des maires ou des présidents d'EPCI concernés. Il consulte en parallèle le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire. Après consultation du conseil départemental de l'Education nationale, les décisions prises par le directeur académique pour fixer les horaires d'entrée et de sortie des écoles sont annexées au règlement type départemental.*

*L'organisation du temps scolaire est décidée pour une période de trois ans maximum. Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, un conseil d'école, un maire ou un président d'EPCI, peut avant la fin de la période de trois ans, demander au directeur académique un réaménagement du temps scolaire."*

**➤ Le conseil d'école du RPI Rontignon-Narcastet**

Il est constitué comme prévu par le code de l'éducation. Certains membres du conseil d'école ont une voix délibérative :

- Le directeur de l'école, il en est le président ;
- Deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant au moment de la tenue du conseil ;
- Un des membres du réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) intervenant dans l'école ;

- Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal au nombre de classes de l'école (les élections de parents d'élève sont obligatoirement organisées avant les vacances d'automne) ;
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN).

Pour le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Rontignon/Narcastet, le nombre de voix délibératives est fixé tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Représentants de la municipalité (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)	Enseignants (un enseignant par classe)	Parents d'élèves élus (une voix par classe)
<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

### ➤ Les parents d'élèves

Ils regrettent que les questionnaires aient été envoyés avec un délai de réponse de 2 jours. Ils estiment ce délai trop court pour se concerter, notamment dans le cas où les parents sont séparés.

Monsieur le maire de Rontignon rappelle que ce sujet avait été abordé au cours du conseil d'école du 12 juin 2017. Il y avait été indiqué que l'avis des parents et des enseignants serait recueilli.

### A. REPONSES AU QUESTIONNAIRE

Sur l'école de Narcastet, 75% des familles souhaitent le retour à 4 jours.

À Rontignon, le taux de réponse est de 39 sur 47 (29 pour le retour à la semaine de 4 jours, 6 pour le maintien de la semaine de 4 jours ½, 2 personnes ne se sont pas exprimées<sup>1</sup>). M le Maire de Rontignon précise que les activités périscolaires ne font pas partie du service public et sont des activités très coûteuses (entre 10 et 15 000 euros par an par commune).

### B. LE CONSEIL DE MAITRES

Le conseil des maîtres propose d'augmenter le temps de travail du matin (3h30 de classe le matin et 2h30 l'après-midi) et propose les nouveaux horaires suivants sur 4 jours :

#### Rontignon : 8h30-12h00 et 13h45-16h15

Projet d'organisation des temps scolaire et périscolaire (POTS) de l'école de Rontignon (maternelle)					
7h30	8h30	12h	13h45	16h15	18h30
LUNDI	1h00	3h30	1h45	2h30	2h15
MARDI	1h00	3h30	1h45	2h30	2h15
JEUDI	1h00	3h30	1h45	2h30	2h15
VENDREDI	1h00	3h30	1h45	2h30	2h15

#### Narcastet : 8h45-12h15 et 14h00-16h30

Projet d'organisation des temps scolaire et périscolaire (POTS) de l'école de Narcastet (élémentaire)					
7h30	8h45	12h15	14h00	16h30	18h30
LUNDI	1h15	3h30	1h45	2h30	2h00
MARDI	1h15	3h30	1h45	2h30	2h00
JEUDI	1h15	3h30	1h45	2h30	2h00
VENDREDI	1h15	3h30	1h45	2h30	2h00

Légende :

Garderie		Enseignement		Pause méridienne	
----------	--	--------------	--	------------------	--

Il est décidé de procéder au vote lors de ce conseil d'école pour permettre aux municipalités de poursuivre les démarches et de remettre les dossiers de demande de dérogation au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) avant la date butoir du 28 février 2018.

Il est à noter que, dans le cas d'un retour à la semaine de 4 jours, le centre aéré de Narcastet serait ouvert le mercredi toute la journée.

### C. VOTE

Après en avoir largement débattu, le conseil d'école procède au vote.

Le vote concerne à la fois le retour à la semaine de 4 jours et les nouveaux horaires proposés par le conseil des maîtres.

Le vote est identifié par collège (municipalités, enseignants, parents d'élèves).

<sup>1</sup> Ces familles déplorent aussi que le questionnaire soit orienté sur le choix des TAP payants ou gratuits et ne laissent pas la place à d'autres choix ou possibilités d'organisation. Les parents se sentent mis devant le fait accompli.

**Vote des municipalités :**

Nombre de membres	Nombre de voix possibles : 4		Nombre de présents : 4	
Nombre de suffrages	Pour		Contre	
	4		0	
			Absentions	
			0	

**Vote des enseignants :**

Nombre de membres	Nombre de voix possibles : 5		Nombre de présents : 5	
Nombre de suffrages	Pour		Contre	
	5		0	
			Absentions	
			0	

**Vote des parents d'élèves :**

Nombre de membres	Nombre de voix possibles : 5		Nombre de présents : 5	
Nombre de suffrages	Pour		Contre	
	4		1	
			Absentions	
			0	

Cette proposition est donc approuvée (13 voix pour, 1 voix contre).

Le retour à la semaine de 4 jours sera mis en place à la rentrée 2018 sous réserve d'approbation de la dérogation par monsieur le directeur des services académiques.

**6. ACTUALISATION DES PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SECURITE (PPMS)**

Les PPMS ont été actualisés l'an dernier. Cette année, il a fallu modifier les coordonnées de l'annuaire de crise.

Les PPMS comprennent 3 volets : confinement, évacuation et intrusion et en plus incendie.

Trois exercices de mise en sécurité et trois exercices incendie auront lieu dans l'année.

Les PPMS sont consultables et affichés dans les écoles.

**7. TRAVAUX EXTERIEURS À L'ECOLE DE NARCASTET**

Les barrières mobiles seront remplacées par des barrières fixes, un vidéophone sera installé au portillon.

Le portillon disposera d'une sonnette et d'une ouverture commandée depuis les classes et depuis la garderie.

**8. POINT FINANCIER : COMPTES DES COOPERATIVES SCOLAIRES**

- Pour l'année 2016-2017, le compte-rendu financier et le bilan d'activités de la coopérative scolaire de Rontignon ont été présentés. Ils sont annexés à ce compte-rendu. Pour information, il reste à ce jour sur le compte de Rontignon : 6725,97 € au 31 août 2017.
- Pour l'année 2016-2017, le compte-rendu financier et le bilan d'activités de la coopérative scolaire de Narcastet ont été présentés. Ils sont annexés à ce compte-rendu. Pour aider à financer les projets de l'année scolaire 2017-2018 la coopérative scolaire de Narcastet possède : 4423.89 €.

Ces comptes OCCE sont gérés par les enseignantes (mandataires) et consultables sur demande. Tous les ans ils sont vérifiés par des parents d'élèves et validés par "l'Office Central de la Coopération à l'École".

**Produits :** cotisations des parents, dons de l'association des parents d'élèves (APE) (2 380 € à Narcastet, 1 920 € à Rontignon), participations des parents sur des projets particuliers, subventions des communes.

Les aides de l'APE dépendent des actions menées et fluctuent donc selon les années.

Cotisation OCCE : il manque 5 cotisations à Narcastet

**▪ Informations concernant les "comptes mairie" :**

Les écoles ont chacune un compte financé par les municipalités et réservé à l'achat du matériel pédagogique (livres, matériel papeterie, fichiers pédagogiques, matériel de sport...) qui se répartit sur l'année civile. Le budget est construit pour un montant de 49 € par élève scolarisé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire.

**9. PROJETS PEDAGOGIQUES 2017-2018****► Activité piscine : Les séances de piscine auront lieu au premier trimestre**

- 10 séances le mercredi, à la piscine de Lons, pour les CP / CE1 / GS : 41 enfants + 2 enseignantes + 3 accompagnateurs ;
- 11 séances le jeudi, à la piscine de Nay, pour les CE1 / CE2 / CM1 / CM2 : 43 enfants + 2 enseignants + 2 accompagnateurs.

Les coopératives scolaires (OCCE) prennent en charge le financement des entrées. Les municipalités financeront le transport : voir le budget prévisionnel.

**► Projets à Rontignon**

- Sorties sportives :
  - La piscine : coût 30€ par classe et par séance. Les bus de la piscine sont pris en charge par la municipalité. 1370€ (10 bus + les entrées). Concerne les GS. Sortie commune avec les CP de Narcastet.

- Les enfants danseurs (danse contemporaine) pour les deux classes au mois de mai 2018.
- Les foulées des enfants (GS), course longue en parallèle de la Féminine de Pau le 22 avril 2018 (un dimanche matin).
- Sorties culturelles :
  - 1, 2, 3 Pestacles ! à Uzons (Petit Bleu et Petit Jaune le 24 mai et l'Eau Vive le 25 mai).
  - Médiathèque : visite spécifique pour les PS le 02/03/2017.
  - Médiathèque : animation Hervé Tulet pour les MS-GS au mois de juin 2018.
  - Musée des Beaux-Arts (formes et couleurs pour les PS, émotions pour les MS-GS) le 31 janvier 2018.
  - Planétarium (19 décembre à l'école) : un planétarium dans la salle de sports et une animation autour des planètes du système solaire.
- Séjour de classe astronomie uniquement pour les MS-GS. Centre "le Hameau des étoiles" à Fleurance dans le Gers (au mois de juin 2018).

► **Projet commun Rontignon-Narcastet :**

Participation à un opéra pour les cycles 2 : "Mila et l'arbre bateau". Les enfants vont chanter accompagnés par l'orchestre des élèves du Conservatoire. Le spectacle aura lieu à Mazères-Lezons (sûrement le 28 mai). Sont concernés les élèves en GS et CP. 2 bus sont prévus pour les répétitions et pour la représentation.

► **Projets à Narcastet :**

- **CP- CE1- CE2 : 2 classes**
  - Rencontres sportives : Athlétisme (rencontre en mars/avril), Course d'orientation (rencontre en mai).
  - Sortie au théâtre "Le silence attrapé par la manche" le 16/11.
  - Mise en place d'un jardin pédagogique à l'école de Narcastet. C'est un outil très intéressant pour travailler de nombreuses compétences dans différents domaines : sciences, maîtrise de la langue, structuration de temps et de l'espace, mathématiques... Cette mise en place s'accompagnera de différentes sorties et activités
    - 5 interventions de l'association "Le Potager du Futur" sous couvert du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour mener des ateliers sur place (thèmes : la biodiversité, jardiner sur un sol vivant...). Ces interventions sont à 70% subventionnées par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et par l'Agence de l'eau Adour et Garonne.
    - 2 sorties au Conservatoire des Légumes Anciens à Assat (une en octobre et une en avril).
    - Participation aux vendanges en septembre.
    - Constructions d'hôtels à insectes et de nichoirs à mésanges en hiver avec la collaboration du CLAB (passez vos commandes).
    - Atelier de semis chez un horticulteur du village en hiver
    - Visite de l'écomusée de Marquèze à Sabres (Landes) en mai : pour mieux comprendre le subtil équilibre entre l'homme et son environnement dans le passé et aujourd'hui (vie en autarcie, développement durable). Un atelier sera organisé : "du seigle au pain" + la visite de l'écomusée de Marquèze.
- **CP : 1 classe**
  - Sortie au théâtre "Wax" le 01/03.
- **CE1-CE2 : 1 classe**
  - Rencontre sportive enfants danseurs.
- **CM1-CM2 : 1 classe**
  - Rencontres sportives :
    - CROSS du collège pour les enfants de CM2.
    - Ekiden : course en relais sur 10 km par équipes de 6.
    - Football avec l'intervention en classe d'animateurs sportifs.
  - Sortie au théâtre " Chant de mines".
  - Projet Jazz in School sur le thème des sentiments. Le but final est un spectacle au Zénith avec 650 enfants. Le répertoire est imposé par le groupe organisateur. Le spectacle aura lieu le 1er week-end de juin. 4 déplacements seront nécessaires pour se rendre aux répétitions. Un rassemblement est prévu avec les écoles d'Assat et Bordes pour une répétition à Rontignon le 12 décembre.
  - Intervention en classe de l'association "Le PALM" sur le thème du Moyen-Âge qui présente, au travers d'ateliers, différentes facettes de la société médiévale par des démonstrations de techniques variées.

**Tous les élèves de l'école de Narcastet**

- Sorties au théâtre "Bagatelle" le 18/05, "À la fontaine des Fables" le 24/05, "Dasein" le 18/12 : participer au travail de création d'une compagnie. Pour « Bagatelle », la compagnie se déplace dans la salle de Narcastet.

- Défis Maths : pour toutes les classes de Narcastet. Sur une journée. Les enfants sont par groupes et doivent résoudre des énigmes mathématiques par des dessins, des tableaux... La résolution des énigmes rapporte des points, avec une équipe gagnante en fin de journée.

## 10. DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR LES PROJETS AUPRES DES MUNICIPALITES

Voir les tableaux joints en annexe pour tous les projets qui nécessitent un financement.

## 11. MANIFESTATIONS :

### ► Célébration du 11 Novembre

Les enfants du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui le souhaitent, accompagnés par une enseignante, ont chanté devant le monument aux morts de Narcastet le samedi 11 novembre à 11h30. La cérémonie fut suivie d'un vin d'honneur dans la salle du conseil.

L'information a été donnée aux familles via le cahier / la pochette de liaison.

### ► Organisation et date des goûters de Noël

Le goûter de Noël à Rontignon aura lieu le **vendredi 22 décembre** à Rontignon. Les détails de cet après-midi seront étudiés dans les jours prochains.

Le goûter de Noël à Narcastet aura lieu le **jeudi 21 décembre** à Narcastet. Les détails de cet après-midi seront étudiés dans les jours prochains.

Les municipalités offriront le goûter aux enfants et financeront les cadeaux collectifs.

Les enseignantes se chargent de faire les commandes de ces jeux en fonction des besoins des enfants.

Il faut trouver le père Noël pour les deux écoles (appel aux parents d'élèves).

### ► Carnaval des écoles

Le carnaval sera fêté conjointement le **jeudi 8 février 2018** par les deux écoles sur l'après-midi scolaire à l'école de Rontignon.

### ► La fête des écoles

La fête des écoles aura lieu le 30 juin à Rontignon.

Son organisation sera précisée ultérieurement en concertation avec l'association des parents d'élèves (APE).